

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/03/2010

Date de la convocation:

08/03/2010

Date d'affichage:

10/03/2010

L' an 2010 et le 15 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 60

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, MM : CONUECAR Nestor, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles MEYER Willy, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 012.2010

Vote : A la majorité

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

**012.2010 : Modification des heures de travail des agents d'accueil à la MROF  
(Maison Rurale de l'Outre Forêt).**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Considérant les deux postes d'accueil de la Maison Rurale de l'Outre Forêt,*

*Considérant la délibération du conseil communautaire n° 137.2008 du 3 novembre 2010 créant un poste permanent d'adjoint du patrimoine de 2è classe à temps non complet à hauteur de 15,38/35ème,*

*Considérant la demande et l'accord de Mme Kraus de modifier la durée hebdomadaire de service de 15h38/35è à 19/35ème,*

*Vu la délibération de la communauté de communes de Pechelbronn du 17 juillet 2007 créant le poste permanent d'agent d'accueil à raison de 17h30 de service par semaine,*

*Considérant la demande et l'accord de Mme Kopp de modifier la durée hebdomadaire de service de 17h30/35è à 14/35ème,*

*Vu l'avis du bureau du 01.03.10,*

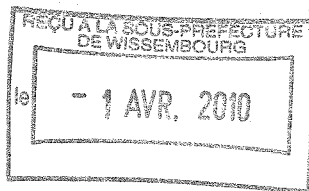
*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 4 abstentions, décide :**

- de valider la modification de la durée hebdomadaire des deux postes d'accueil à la MROF de 15,38/35è à 19/35è, et 17,30/35è à 14/35è,
- de demander au président de soumettre cette décision aux organismes du personnel compétents,
- de procéder aux modifications des contrats et arrêtés d'embauche correspondant après avis favorables des instances du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/03/2010

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a few strokes.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :